# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

| | |
|---|---|
| **Nom du produit :** | AGRICA Long Terme - Part A |
| **Code AMF :** | 990000117809 |
| **Initiateur du PRIIPS :** | AGRICA GESTION D'ACTIFS SAS |
| **Site Web :** | www.agrica-ga.fr |
| **Contact :** | 01.71.21.64.85 |
| | info@agrica-ga.fr |
| **Autorité compétente** | Ce fonds d'épargne salariale est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). |
| **Pays d'autorisation et agrément :** | AGRICA GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). |
| **Date de production du document :** | 15/09/2026 |

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type :** Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises.

**Maturité :** Le fonds est créé pour une durée indéterminée, à compter de son agrément.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit est distribué dans le cadre des offres d'épargne salariale et est réservé aux salariés, anciens salariés retraités et éventuellement mandataires sociaux et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes. Ce produit s'adresse aux investisseurs disposant de connaissances avancées sur les instruments financiers, pouvant immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 8 ans et ne cherchant aucune garantie ni protection en capital (les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE).

**Objectifs :** Le FCPE AGRICA Long Terme est un fonds actions.
L'objectif de gestion est, sur un horizon d'investissement de 8 ans minimum, de rechercher une performance supérieure aux marchés actions de la zone euro, en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire basée sur une allocations actions diversifiée tant en termes géographique que de capitalisation. La performance réalisée s'appréciera après prise en compte des frais courants.
Le FCPE étant géré activement et de manière discrétionnaire, il ne peut être géré en référence à un indice.
Dans le cadre de la gestion réalisée, le FCPE sera exposé aux marchés actions à hauteur de 90% minimum de son actif net à travers l'investissement dans d'autres OPC.
Le fonds sera également investi pour au moins 35% de son actif net dans des OPC véhiculant des thématiques séculaires. Les thématiques identifiées sont diverses et pourront évoluer dans le temps. Elles incluent notamment, mais pas exclusivement, la prise en compte des ruptures technologiques, les changements sociétaux induits, les questions de sécurité, mais aussi les enjeux environnementaux et de santé comme la transition énergétique, le vieillissement de la population, la pollution, la protection de la nature et de sa biodiversité, les besoins en matière de nutrition, la rareté de l'eau potable.
La poche actions du FCPE sera investie sur les différentes zones géographiques.
Les investissements autres qu'actions, limités à 10% maximum de l'actif, sont des produits obligataires, y compris obligations convertibles, et monétaires.
Ainsi, le FCPE pourra être investi sur les marchés actions et obligataires dans une fourchette de détention comprise :

- entre 90 et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG classés « Actions françaises » et/ou « Actions de pays de la zone euro » et/ou « Actions des pays de l'Union européenne » et/ou « Actions internationales » et/ou exposés à différentes classes d'actifs,
- entre 0 et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG classés « Obligations et autres titres de créance libellés en euros », « Obligations et autres titres de créance internationaux », OPCVM et FIVG « monétaires » et « monétaires court terme » et OPCVM et FIVG d'obligations convertibles.

Le FCPE sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM français ou européens ou FIVG français). La sélection des organismes de placement collectif dans lesquels le FCPE investi repose sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, analyse des risques, frais…) et qualitatifs (processus de gestion, qualité du reporting …).
La part des fonds sous-jacents relevant de l'article 8 et/ou 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »ou «SFDR») représentera au minimum 60% de l'actif net du fonds Agrica Long Terme.
Les OPCVM et FIVG dans lesquels le fonds est investi ne doivent pas eux-mêmes investir plus de 10 % de leurs actifs dans d'autres OPCVM ou FIVG. Le FCPE n'interviendra pas sur les marchés à terme. La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du fonds. Il s'interdit d'effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

**Faculté de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. Les ordres doivent être adressés au teneur de compte conservateur le lundi midi au plus tard pour être exécutés sur la valeur liquidative du mardi.
De plus amples détails sont exposés dans le règlement AGRICA LONG TERME.
Afin de gérer les conditions de liquidité et de préserver l'intérêt des porteurs, le fonds peut recourir à des mécanismes d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing ) ou de plafonnement des rachats (gates). Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le Règlement.

**Politique de distribution :** Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt et avoirs fiscaux qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

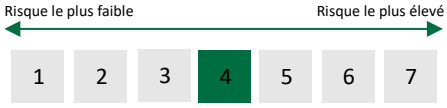
**Dépositaire :** CACEIS Bank

**SFDR :** Le FIA Agrica Long Terme est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088.

**Informations complémentaires :** Le règlement et les derniers documents annuels et périodiques règlementaires du FCPE sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'AGRICA GESTION D'ACTIFS - 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.agrica-ga.fr .

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur de risque :**




Période de détention recommandée : 8 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Des risques supplémentaires non inclus dans l'indicateur synthétique de risque (ISR) peuvent influer sur la performance du fond tels que : risque de haut rendement, risques de change, risque de durabilité, etc. Veuillez-vous référer au règlement AGRICA LONG TERME pour plus d'informations.

**Scénarios de performance :**
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 8 ans | | | |
|---|---|---|---|
| Exemple d'investissement : 10 000 € | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Tension | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **3 040 €** | **2 410€** |
| | Rendement annuel moyen | -69,6% | -16,3% |
| Défavorable | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **8 020 €** | **9 720 €** |
| | Rendement annuel moyen | -19,8% | -0,4% |
| Intermédiaire | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **10 180 €** | **14 220 €** |
| | Rendement annuel moyen | 1,8% | 4,5% |
| Favorable | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **14 140 €** | **17 070 €** |
| | Rendement annuel moyen | 41,4% | 6,9% |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et 31/12/2024.
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2014 et 30/04/2022.
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et 31/12/2021.
Un indice de référence approprié a été utilisé pour ce Fonds car il ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si AGRICA GESTION D'ACTIFS n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité d'AGRICA GESTION D'ACTIFS, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps :**
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |
|---|---|---|
| Coûts totaux | 534 € | 3288 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,4% | 2,9% par an |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.
Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,4 % avant déduction des coûts et de 4,5% après cette déduction.

**Composition des coûts :**

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| Coût d'entrée | 3,0% du montant investi.<br>Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer.<br>La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | 300 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 2,4% de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 234 € |
| Coût de transaction | 0,0% de la valeur de votre investissement par an.<br>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.<br>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0 € |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 € |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : 8 ans**

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (8 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la règlementation.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à AGRICA GESTION D'ACTIFS :

- Par courrier : AGRICA GESTION D'ACTIFS, 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
- Par e-mail : info@agrica-ga.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur le site internet à l'adresse www.agrica-ga.fr/informations-reglementaires

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.agrica-ga.fr. Un exemplaire papier pourra être mis à disposition gratuitement sur simple demande.

**Performance passée :**

Vous pouvez consulter les performances passées du Fonds sur les dix dernières années, ou le cas échéant, le nombre d'années disponible depuis sa création sur www.agrica-ga.fr.

**Scénarios de performance :**

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.agrica-ga.fr.